

*Ville de Bellerive sur Allier*  
**DELIBERATIONS**

---

Délibération n° 2024 - 038

Nomenclature Actes : 7.5

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**

QUESTION N° 31

**Subventions complémentaires 2024 aux Associations**  
**Axes de développement**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle du Conseil municipal au 1<sup>er</sup> étage), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 21 mars 2024.

**MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**VOTANTS : 28**

**MEMBRES PRESENTS : 19**

Le Maire, François SENNEPIN,

Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, Mme AUROY Anne-Laure, Mme DESPREZ Frédérique, M. CHAUVET Claude, M. VENUAT Alain, M. RAY Nicolas, Mme BARGE Elisabeth, Mme MILET Ariane, M. MIENS Fabrice, M. FAVIER Bernard, M. GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre, M. BOURDEREAU Philippe, M. CHEVALIER Roland, Mme DUPUIS Claude, M. GREZES Victor, M. BONJEAN Bruno, Mme BABIAN-LHERMET Anne.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

M. PLANCHE Bernard par M. SENNEPIN François,

Mme CEPERO Marie-Estelle par M. MIENS Fabrice,

Mme DUBESSAY Françoise par Mme DESPREZ Frédérique,

Mme THEILLIERE Christelle par M. LAURENT Michel,

M. GROSJEAN Raymond par M. CHAUVET Claude,

Mme RAFFY Ghislaine par Mme GONINET Isabelle,

Mme JOLY Martine par Mme AUROY Anne-Laure,

M. MARIELLE Frédéric par Mme BARGE Elisabeth,

M. DESMOULES Guillaume par M. GREZES Victor.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. CHAMBON Grégory.

\*\*\*\*\*

**QUORUM :** Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme GONINET Isabelle.

---

En application de la Charte de la vie associative en vigueur et en complément des subventions dites de base et de fonctionnement, la Municipalité souhaite aussi inciter et aider les associations porteuses de projets associatifs spécifiques qui s'inscrivent sur des axes de développements que la Ville souhaite privilégier dans le domaine de l'action sociale, de l'animation locale et du développement économique et touristique.

Pour aider au développement de ces actions et encourager les initiatives, la ville crée un fonds spécial de 20 000 € mobilisables au titre des projets associatifs.

Cette enveloppe complémentaire de subvention se définit autour de 3 axes :

**Axe 1 :** La formation des cadres dirigeants, des administrateurs et des bénévoles de l'association, à hauteur de 4 000 €

Accusé de réception en préfecture  
003-210300232-20240328-2024038DEL-DE  
Reçu le 03/04/2024

## Ville de Bellerive sur Allier

### DELIBERATIONS

**Axe 2 :** L'aide au public éloigné d'une activité pour des raisons sociales ou économiques, à hauteur de 4 000 €

**Axe 3 :** L'organisation de manifestations et/ou événements à impact économique et touristique, à hauteur de 10 000 €

Ainsi qu'une disposition particulière :

- Bourse de soutien attribuée aux jeunes talents (- 18 ans) : 2 000€

Une délibération sera prise chaque fois qu'une association nous présentera un projet correspondant à ces dispositions.

Au titre de ce dispositif, il est proposé l'attribution des subventions ci-après, étant précisé qu'il reviendra au bénéficiaire de demander le versement de la subvention allouée, sur production des justificatifs nécessaires après réalisation de l'action.

ASSOCIATIONS	Objet	Axe 1	Axe 2	Axe 3
AMICALE LAIQUE DE BELLERIVE	Aide à l'organisation d'un projet « retour sur le passé de la commune			750 €
	Aide à l'organisation d'une exposition photos			150 €
YOGA RIVE	Aide à la formation continue de l'intervenante : Stage	500 €		
US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS FOOTBALL	Aide à la formation des éducateurs	1000 €		
US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS FOOTBALL	Aide à la création d'une section sport adapté		1000 €	
US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS FOOTBALL	Aide à l'organisation de tournoi de Pâques			1 500 €
BELLERIVE SPORTS CYCLISTES	Aide à l'organisation de la course cycliste de Pâques			1000 €
BELLERIVE KAYAK	Aide à l'achat de matériel adapté aux jeunes – 2 kayaks + porteurs	200 €		
MAYOÏTE FOOTBALL Club de Bellerive	Aide à l'organisation du tournoi inter-quartiers Foot		400 €	
SPORTING CLUB VICHY GOLF	Aide à l'organisation du Grand Prix de la Ville de Bellerive			1 000 €
PETANQUE BELLERIVOISE	Aide à la formation arbitre	450		
PETANQUE BELLERIVOISE	Aide à l'organisation de la Fête de la pétanque 14/07			1 500 €

*Ville de Bellerive sur Allier*  
**DELIBERATIONS**

PETANQUE BELLERIVOISE	Aide au développement équipe féminine Chpt France			2000 €
AMICALE LA GOUJONNIERE	Aide à l'organisation de la 5 <sup>ème</sup> coupe de printemps et 8 <sup>ème</sup> automnale			450 €
TEAM LIFETRI	Aide à l'achat de matériel adpté (tandem)		1000€	
TEAM LIFETRI	Participation aux frais d'accompagnement		400 €	
CLUB DE PLONGÉE	Aide à l'organisation de la Finale de la coupe d'apnée avril 2024			500 €
BELLERIVOISE GYMNASTIQUE	Aide à la formation premiers secours et des juges	470 €		
<b>Totaux</b>		<b>2620</b>	<b>2800</b>	<b>8850</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>14270</b>	

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies les 14 et 15 mars 2024,

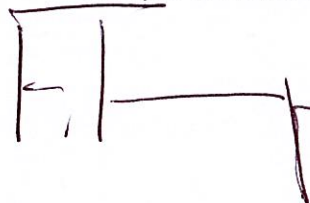
**APPROUVE** l'attribution des subventions selon les dispositions précisées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré à **BELLERIVE-SUR-ALLIER**, le 28 mars 2024,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
François SENNEPIN



La secrétaire de séance  
Isabelle GONINET



Affiché le 03.04.24  
Transmis à la Sous-Préfecture le 03.04.24  
Exécutoire le 03.04.24